



Carte de sejour algerien 1 an salarié

Par bouns

Bonjour,

Je suis algerien en france depuis plus de 5 ans

J'ai déposé un dossier de carte de sejour salarié , j'ai reçu un recepissé avec permis de travail qui est arrivé à expiration

Je suis salarié dans une entreprise francaise avec un CDI

Auparavant pacsé avec une francaise j'avais une carte de sejour vie familiale

J'ai été condamné pour violences conjugales sans ITT à 9 mois avec sursis et certaines conditions , parmi elles un délai de 24 mois de contrôle judiciaire et l'obligation d'avoir un travail. J'en suis à 18 mois de passés

Mes questions :

-Ma condamnation risque t elle de m'empêcher d'avoir mon titre de sejour ?

-Le retard à la délivrance de la carte est elle le signe d'un refus ?

-Quelles seraient les procédures au cas où il y aurait refus ?

Merci pour vos réponses